

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 12 AVRIL 2018

Présents : M. GOUHOURY, M. YVES, Mme DUHNEN, M. JOURDAIN, M. POTTIER Adjoints, Mme BIM, M. GUYOU, Mme AICHI, Mme l'HOSTIS, Mme DELION, M. FUTTERMAN, M. LETEXIER Mme CUGNY, Mme LEGRAND, Mme FARTO, Mme MUSY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme DUDONS

Secrétaire de Séance : M. Patrick JOURDAIN

L'an deux mil dix-huit, le **JEUDI 12 AVRIL à 20 H 00**, s'est réuni le **Conseil Municipal** légalement convoqué, sous la **présidence** de Monsieur **Pascal GOUHOURY, Maire**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 01 FEVRIER 2018

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance est adopté à l'unanimité
Adopté à l'unanimité

Monsieur le maire demande le rajout de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

1– COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2017

L'exécution des dépenses relatives à l'exercice 2017, tant sur le budget général que sur les budgets annexes, a été réalisée par le Receveur de Fontainebleau/Avon et les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs.

De ce fait, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion 2017 du Budget Général et de ses annexes.

Adopté à l'unanimité

2 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

a) BUDGET GENERAL

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	2 762 547,51
Recettes	3 118 594,02
Soit un excédent Brut de	356 046,51

DEPENSES	ANNEE 2017	
	Crédit voté	Montant réalisé
011 - Charges à caractère général	528 847,00	528 624,19
012 - Charges du personnel	1 273 728,00	1 221 364,80
014 - Atténuation de produits	120 000,00	49 523,00
65 - Autres charges de gestion courante	167 621,00	95 781,80
66 - Charges Financières	136 000,00	130 825,04
67 - Charges exceptionnelles	28 778,00	28 740,83
022 - Dépenses imprévues Fonctionnement	171 372,00	-
042 - Opérations ordre entre section (dot. amts)	42 987,00	707 687,85
TOTAL	2 469 333,00	2 762 547,51
023 - Virement à la section d'investissement	640 245,00	-
TOTAL GENERAL	3 109 578,00	2 762 547,51



RECETTES	ANNEE 2017	
	Crédit voté	Montant réalisé
013 - Atténuation de charges	80 000,00	96 429,42
70 - Produits des services	248 652,00	260 538,63
73 - Impôts et taxes	1 510 794,59	1 527 360,13
74 - Dotations et participations	237 713,00	309 702,30
75 - Autres produits de gestion courante (loyers)	211 683,00	213 225,86
76 - Produits financiers	10,00	16,86
77 - Produits exceptionnels	12 100,00	691 887,48
042 - Opérations d'ordre entre section	21 000,00	19 433,34
TOTAL	2 321 952,59	3 118 594,02
002 - Excédent antérieur reporté	787 625,41	787 625,41
TOTAL GENERAL	3 109 578,00	3 906 219,43

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	1 073 556,60
Recettes	1 199 643,30
Soit un excédent Brut de	126 086,70

DEPENSES	ANNEE 2017	
	Crédit voté	Montant réalisé
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-
16 - Remboursement d'emprunt	260 721,00	255 167,48
20 - Immobilisations incorporelles	500,00	-
21 - Immobilisations corporelles	777 158,00	217 703,59
23 - Immobilisations en cours	916 798,75	564 785,80
040 - Opération d'ordre entre section (travaux de régie)	21 000,00	19 433,34
041 - Opération Patrimoine (a)	16 466,39	16 466,39
TOTAL	1 992 644,14	1 073 556,60
001 - déficit antérieur reporté	200 316,37	200 316,37
TOTAL GENERAL	2 192 960,51	1 273 872,97

A NOTER : Les dépenses d'investissements engagés non réalisées :

Chapitre 23 Article 2313 - Immobilisations en cours constructions	61 311,16 €
Chapitre 23 Article 2315 Immobilisations en cours Installations Techniques	70 928,84 €
	<hr/>
	132 240,00 €

RECETTES	ANNEE 2017	
	Crédit voté	Montant réalisé
10 - Dotation fond divers	172 000,00	140 781,95
1068 - Affectation n-1	260 915,88	260 915,88
13 - Subventions d'investissements	189 386,32	59 519,86
16 - Emprunt et dettes assimilées	224 166,00	-
165 - Dépôt et Cautionnement	200,00	2 378,45
27 - Autres immobilisations financières	11 892,92	11 892,92
021 - Virement de la section de fonctionnement	640 245,00	-
024 - Produit des cessions	634 701,00	-
040 - Opérations d'ordre entre section	42 987,00	707 687,85
041 - Opérations Patrimoniales	16 466,39	16 466,39
TOTAL	2 192 960,51	1 199 643,30
001 - Excédent d'investissement reporté	-	-
TOTAL GENERAL	2 192 960,51	1 199 643,30



A NOTER : Les recettes d'investissement engagées non réalisées :

Chapitre 13

Article 1321 - Subvention investissement - Etat et établissement nationaux	110 138,11 €
Article 1322 - Subvention investissement - Région	11 068,50 €
Article 1323 - Subvention investissement - Département	4 800,00 €
Article 1328 - Subvention investissement - Autres	17 370,00 €
	<u>143 376,61 €</u>

Les dépenses d'investissements engagées non réalisées :	132 240,00 €
Les recettes d'investissements engagées non réalisées :	- 143 376,61 €

Soit un solde des restes à réaliser 2017 de : 11 136,61 €

b) BUDGET ANNEXE LOCATION DE LOCAUX

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	39 411,35
Recettes	31 315,25
Soit un déficit Brut de	-8 096,10

DEPENSES	ANNEE 2017	
	Crédit voté	Montant réalisé
011 - Charges à caractère général	43 107,00	36 251,91
012 - Charges du personnel	3 160,00	3 159,44
65 - Autres charges de gestions courantes	10,00	-
67 - Charges Exceptionnelles	500,97	-
023 - Virement à la section d'investissement	31 265,12	-
042 - Opérations d'ordre entre section (amortis.)	233,00	-
TOTAL	78 276,09	39 411,35
002 Déficit antérieur reporté	13 666,91	13 666,91
TOTAL GENERAL	91 943,00	53 078,26

RECETTES	ANNEE 2017	
	Crédit voté	Montant réalisé
74 - Dotations et Participations	63 011,00	-
75 - Autres produits de gestion courante	28 932,00	27 850,60
77 - Autres Produits exceptionnels	-	3 464,65
TOTAL	91 943,00	31 315,25
002 - Excédent antérieur reporté		
TOTAL GENERAL	91 943,00	31 315,25

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	3 970,00
Recettes	0,00
Soit un déficit Brut de	-3 970,00

DEPENSES	ANNEE 2017	
	Crédit voté	Montant réalisé
20 - Immobilisations incorporelles	-	-
21 - Immobilisations corporelles	-	-
23 - Immobilisations en cours	26 192,00	3 970,00
TOTAL	26 192,00	3 970,00
001 Déficit antérieur Reporté	5 306,12	5 306,12
TOTAL GENERAL	31 498,12	9 276,12



RECETTES	ANNEE 2017	
	Crédit voté	Montant réalisé
1068 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-
13 - Subvention d'Investissement	-	-
021 - Virement section fonctionnement	31 265,12	-
040 - Opération d'ordre entre section	233,00	-
TOTAL	31 498,12	0,00
001 - Excédent d'investissement reporté	-	-
TOTAL GENERAL	31 498,12	0,00

c) BUDGET ANNEXE CAMPING

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	51 740,70
Recettes	75 508,90
Soit un excédent brut de	23 768,20

DEPENSES	ANNEE 2017	
	Crédit voté	Montant réalisé
011 - Charges à caractère général	47 647,10	21 434,27
012 - Charges du personnel	30 500,00	30 306,43
65 - Autres charges de gestion courante	100,00	-
67 - Charges exceptionnelles	100,00	-
023 - Virement à la section d'investissement	27 569,90	-
042 - Opération d'ordre entre section	263,00	-
TOTAL GENERAL	106 180,00	51 740,70

RECETTES	ANNEE 2017	
	Crédit voté	Montant réalisé
70 - Prestations de services	55 000,25	75 506,71
75 - Autres produits de gestion courante	10,00	2,19
042 - Opérations d'ordre entre section	500,00	-
TOTAL	55 510,25	75 508,90
002 - Excédent Antérieur Reporté	50 669,75	50 669,75
TOTAL GENERAL	106 180,00	126 178,65

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	6 264,00
Recettes	0,00
soit un déficit brut de	-6 264,00

DEPENSES	ANNEE 2017	
	Crédit voté	Montant réalisé
21 - Immobilisations corporelles	8 500,00	6 264,00
23 - Immobilisations en cours	18 832,90	-
040 - Opération d'ordre entre section	500,00	-
TOTAL	27 832,90	6 264,00
001 - Déficit Antérieur		
TOTAL GENERAL	27 832,90	6 264,00



RECETTES	ANNEE 2017	
	Crédit voté	Montant réalisé
106 - Dotations, fonds divers	-	-
021 - Virement section Fonctionnement	27 569,90	-
040 - Opération d'ordre entre section	263,00	-
TOTAL	27 832,90	0,00
001 - Excédent Antérieur	-	-
TOTAL GENERAL	27 832,90	0,00

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal souhaitent féliciter Monsieur Fabrice GAUTHEY, pour sa grande qualité de travail.

Monsieur le Maire s'étant retiré, Madame Odile DUHNEN prend la présidence du Conseil Municipal.
Mme Odile DUHNEN demande au Conseil Municipal de délibérer.

Adopté à l'unanimité

3 – AFFECTATION DES RESULTATS

BUDGET GENERAL

Résultat de fonctionnement 2017

Résultat exercice	356 046,51
Résultat antérieurs reportés 2016	787 625,41
Résultat à affecter	1 143 671,92

Résultat d'investissement 2017

Résultat brut	126 086,70
Déficit Antérieur 2016	-200 316,37
Solde d'exécution d'investissement (D001)	-74 229,67
Soldes des Restes à réaliser 2017	11 136,61
Besoin de financement	-63 093,06

Affectation

Affectation en R 1068	63 093,06
Report en fonctionnement	1 080 578,86
Reprise	1 143 671,92

BUDGET LOCATION LOCAUX

Résultat de fonctionnement 2017

Résultat exercice	-8 096,10
Résultat antérieurs reportés 2016	-13 666,91
Résultat à affecter	-21 763,01

Résultat d'investissement 2017

Résultat brut	-3 970,00
Déficit antérieur année 2016	-5 306,12
Solde d'exécution d'investissement (D001)	-9 276,12

Affectation

Affectation en R 1068	
Report en fonctionnement	-21 763,01



BUDGET CAMPING

Résultat de fonctionnement 2017

Résultat exercice	23 768,20
Résultats antérieurs reportés 2016	50 669,75
Résultat à affecter	74 437,95

Résultat d'investissement 2017

Résultat brut	-6 264,00
Déficit antérieur année 2016	0,00
Solde d'exécution d'investissement (D001)	-6 264,00

Affectation

Affectation en R 1068	6 264,00
Report en fonctionnement	68 173,95
Reprise	74 437,95

Adopté à l'unanimité

4 – TAXES LOCALES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux de l'année 2017 pour l'année 2018, comme suit :

	BASE 2018	TAUX 2017	TAUX 2018	PRODUITS 2018
TAXE D'HABITATION	3 954 000	10	10	395 400
TAXE FONCIERE	3 288 000	21,94	21,94	721 387
TAXE FONCIERE NON BATI	43 900	49,89	49,89	21 902
	PRODUIT			1 138 689

Adopté à l'unanimité

5 – BUDGETS PRIMITIFS 2018

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les projets du Budget Primitif de l'exercice 2018 proposés par la Commission des Finances :

BUDGET GENERAL

FONCTIONNEMENT DEPENSES

chapitre 011	Charges à caractère général	739 984.00 €
chapitre 012	Charges de Personnel	1 278 455.00 €
chapitre 014	Atténuations de produits	50 000.00 €
chapitre 022	Dépenses Imprévues	186 251.00 €
chapitre 023	Virement à la Section d'Investissement	745 185.00 €
chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	61 382.00 €
chapitre 65	Autres Charges de gestion courante	233 715.00 €
chapitre 66	Charges Financières	135 183.00 €
chapitre 67	Charges Exceptionnelles	200.00 €

TOTAL DES DEPENSES

3 430 355.00€



FONCTIONNEMENT RECETTES

<i>chapitre 002</i>	Excédent antérieur reporté	1 080 578.86 €
<i>chapitre 013</i>	Atténuations de charges	50 000.00 €
<i>chapitre 70</i>	Produits des Services	239 200.14 €
<i>chapitre 73</i>	Impôts et Taxes	1 584 487.00 €
<i>chapitre 74</i>	Dotations et Participations	244 260.00 €
<i>chapitre 75</i>	Autres produits de Gestion Courante	208 529.00 €
<i>chapitre 76</i>	Produits Financiers	0.00 €
<i>chapitre 77</i>	Produits Exceptionnels	2 300.00 €
<i>chapitre 042</i>	Opérations d'ordre entre sections	21 000.00 €
TOTAL DES RECETTES		3 430 355.00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

<i>chapitre 001</i>	Solde d'exécution de la section d'investissement Reporté	74 229.67 €
<i>chapitre 16</i>	Emprunts et Dettes assimilées	264 682.00 €
<i>chapitre 20</i>	Immobilisations Incorporelles	1 000.00 €
<i>chapitre 21</i>	Immobilisations Corporelles	598 102.00 €
<i>chapitre 23</i>	Immobilisations en cours	1 721 028.00 €
<i>chapitre 040</i>	Opérations d'ordre entre sections	21 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES		2 680 041.67 €

INVESTISSEMENT RECETTES

<i>chapitre 10</i>	Dotations et Fonds divers	142 093.06 €
<i>chapitre 13</i>	Subventions d'Investissement	503 322.65 €
<i>chapitre 16</i>	Emprunts et Dettes assimilés	1 208 598.96 €
<i>chapitre 021</i>	Virement de la section de fonctionnement	745 185.00 €
<i>chapitre 024</i>	Produits des cessions immobilisations	19 460.00 €
<i>chapitre 040</i>	Opérations d'ordre entre sections	61 382.00 €
TOTAL DES RECETTES		2 680 041.67 €

BUDGET ANNEXE LOCATIONS DE LOCAUX

FONCTIONNEMENT DEPENSES

<i>chapitre 002</i>	Déficit antérieur reporté	21 763.01 €
<i>chapitre 011</i>	Charges à caractère général	44 642.00 €
<i>chapitre 012</i>	Charges de Personnel	4 000.00 €
<i>chapitre 023</i>	Virement à la section d'investissement	50 855.12 €
<i>chapitre 042</i>	Opérations d'ordre de transfert entre sections	233.00 €
<i>chapitre 67</i>	Titres annulés sur exercices antérieurs	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES		121 493.13 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

<i>chapitre 002</i>	Excédent antérieur reporté	0.00 €
<i>chapitre 74</i>	Autres attributions et Participations	89 158.13 €
<i>chapitre 75</i>	Autres produits de Gestion Courante	32 335.00 €
TOTAL DES RECETTES		121 493.13 €



INVESTISSEMENT DEPENSES

<i>chapitre 001</i>	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 276.12 €
<i>chapitre 21</i>	Immobilisations Corporelles	13 339.00 €
<i>Chapitre 23</i>	Immobilisations en cours	28 473.00 €
TOTAL DES DEPENSES		51 088.12 €

INVESTISSEMENT RECETTES

<i>chapitre 021</i>	Virement de la section de fonctionnement	50 855.12 €
<i>chapitre 040</i>	Opération d'ordre de transfert entre sections	233.00 €
TOTAL DES RECETTES		51 088.12 €

BUDGET ANNEXE CAMPING

FONCTIONNEMENT DEPENSES

<i>chapitre 011</i>	Charges à caractère général	93 882.95 €
<i>chapitre 012</i>	Charges de Personnel	31 000.00 €
<i>chapitre 65</i>	Autres Charges de gestion courante	0.00 €
<i>chapitre 67</i>	Charges Exceptionnelles	0.00 €
<i>chapitre 023</i>	Virement section Investissement	13 668.00 €
<i>chapitre 042</i>	Opération d'ordre de transfert entre sections	626.00 €
TOTAL DES DEPENSES		139 176.95 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

<i>chapitre 002</i>	Excédent antérieur reporté fonctionnement	68 173.95 €
<i>chapitre 70</i>	Prestations de service	65 003.00 €
<i>chapitre 042</i>	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000.00 €
TOTAL DES RECETTES		139 176.95 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

<i>Chapitre 001</i>	Solde d'exécution reporté	6 264.00 €
<i>chapitre 21</i>	Immobilisations Corporelles	6 374.00 €
<i>Chapitre 23</i>	Immobilisations en cours	1 920.00 €
<i>chapitre 040</i>	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES		20 558.00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

<i>Chapitre 10</i>	Dotations, fonds divers et réserves	6 264.00 €
<i>chapitre 021</i>	Virement de la section de fonctionnement	13 668.00 €
<i>chapitre 040</i>	Opération d'ordre de transfert entre sections	626.00 €
TOTAL DES RECETTES		20 558.00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

A l'unanimité, les Budgets Primitifs 2018 proposés par Monsieur le Maire sont adoptés.



6 TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS 2018/2019

Monsieur le Maire et la Commission des Finances proposent au Conseil Municipal les tarifs suivants à compter du 01 Juillet 2018 jusqu'au 30 Juin 2019, à savoir :

➤ ACCUEIL PERI SCOLAIRE

Revenus des familles	Matin	Soir
< 1 067 Proposition tarifs du 01.07.18 au 30.06.19	1.63	2.16
< 1 068 à 1 829 € Proposition tarifs du 01.07.18 au 30.06.19	2.39	3.27
1 830 à 2 499 € Proposition tarifs du 01.07.18 au 30.06.19	2.53	3.54
2 500 à 3 049 € Proposition tarifs du 01.07.18 au 30.06.19	2.68	3.74
> 3 050 Proposition tarifs du 01.07.18 au 30.06.19	2.90	4.14

Abattement de 10 % à compter du 2ème enfant. Abattement de 15 % à compter du 3ème enfant.

➤ ACCUEIL DE LOISIRS

Revenus des Familles	Journée Avec Repas	Demi-Journée Avec Repas	Demi-Journée Sans Repas
< 1 067 € Proposition tarifs du 01.07.18 au 30.06.19	8.41	7.26	3.64
1 068 à 1 829 € Proposition tarifs du 01.07.18 au 30.06.19	11.15	8.36	4.00
1 830 à 2 499 € Proposition tarifs du 01.07.18 au 30.06.19	11.66	8.72	4.19
2 500 à 3 049 € Proposition tarifs du 01.07.18 au 30.06.19	12.19	9.09	4.37
> 3 050 € Proposition tarifs du 01.07.18 au 30.06.19	13.83	10.25	5.04
Hors Commune Proposition tarifs du 01.07.18 au 30.06.19	19.79	17.78	7.24

Abattement de 10 % à compter du 2ème enfant. Abattement de 15 % à compter du 3ème enfant.

➤ POUR LE CLUB JEUNES 11/17

- ATELIERS « CLUB » Adhésion annuelle : 75 € (L/M/J/V de 16h45 à 18 h 45)
- ACTIONS JEUNES Adhésion annuelle : 15 € (mercredi de 15h00 à 17h)
- SOIREE JEUNES Multi-animation Adhésion de 5 € ou adhérent Ateliers Club (Mercredi de 17h à 19h)
- EVENEMENTS JEUNES Adhésion 5 € (Vendredi de 19h30 à 22h)
- CARTE GOLD Adhésion 125 € (Accès à tous les Ateliers Club Jeunes, aux Actions jeunes et à certaines Soirées jeunes selon la programmation annuelle).

➤ POUR LES SORTIES

- 5 € : Petite sortie à proximité ou séance lasergame SAMOREAU
- 10 € : Petite sortie avec entrée/ticket ou repas spécifique
- 15 € : Sortie moyenne avec entrée/ticket ou repas spécifique
- 20 € : Grande sortie avec transport et entrée/ticket
- 25 € : Grande sortie plus éloignée ou plus onéreuse avec transport et entrée/ticket



➤ **FORFAITS PROJET ANIMATION MERCREDIS ½ JOURNEE (FOOT, DANSE,)**

	FORFAITS APPLIQUES AUX FAMILLES
< 1067	126 €
De 1068 à 1829	138 €
De 1830 à 2499	145 €
De 2500 à 3049	150 €
>3050	175 €
Extérieur	250 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Adopté à l'unanimité

7 – CABINET JURICIA CONSEIL

Le cabinet JURICIA CONSEIL propose une mission de conseil en réduction des coûts relatifs à la taxe foncière des collectivités.

Celle-ci se décompose comme suit :

- Collecte des documents et informations nécessaires au calcul et à la vérification des bases d'imposition du patrimoine de la commune
- Recherche les possibilités de dégrèvement ou réduction d'impôts
- Remet un rapport d'expertise indiquant les propositions
- Accompagne la commune dans la mise en application des préconisations retenues.

Le cabinet sera rémunéré selon un partage de 30 % appliqué sur :

- Les dégrèvements et intérêts moratoires obtenus dans le délai de prescription
- Les deux années d'économies découlant
 - De la modification des bases d'imposition du patrimoine de la commune
 - De la réduction ou du remboursement des taxes foncières.

Le cabinet ne pourra prétendre à aucune rémunération si aucune source d'économie n'est identifiée.

Monsieur le Maire et la Commission des Finances proposent au Conseil Municipal de signer l'offre de mission de conseils du Cabinet JURICIA CONSEIL.

Adopté à l'unanimité

8 – PERSONNEL

a) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une indemnité spéciale de fonctions peut être mise en place par le Conseil Municipal pour le statut des agents de la filière Police Municipale.

L'indemnité spéciale de fonctions est versée mensuellement et est calculée en appliquant un taux individuel au montant mensuel du traitement indiciaire soumis à pension pour l'agent concerné.

Le taux maximum individuel est fixé par cadre d'emploi relevant de la catégorie C, B ; à savoir :

Cadre d'emploi	GRADE	Taux maximum individuel
Agents de la Police Municipale	Gardien, Brigadier, Brigadier-Chef principal, Chef de Police	20 %

Monsieur le Maire et la Commission des Finances proposent au Conseil Municipal :

- de mettre en place cette indemnité spéciale de fonction pour la filière Police Municipale
- d'appliquer un taux de 10% pour l'indemnité spéciale de fonctions.

Adopté à l'unanimité



b) Création de poste

Afin de permettre l'avancement de grade d'un agent, il est nécessaire de créer le poste d'adjoint technique principal de deuxième classe.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de créer ce poste

Adopté à l'unanimité

9 – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2018

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution des subventions 2018 aux Associations, à savoir :

ASSOCIATIONS	Subventions 2018
Académie RAVEL	1 000
Accordéon Club	300
Anciens Combattants	600
Avenir de Samoreau	2 000
Brochet Samoréen	1 000
Comité de Jumelage	2 500
Poussettes et Compagnie	600
A. P. E.	900
Comité des Fêtes	12 000
O. C. C. E. - Ecole Primaire	1 750
Les souris - Ecole Maternelle	700
Club de l'Amitié	1 350
Médaillés Militaires	55
FNACA	150
TOTAL	24 905 €

Toutes les subventions sont adoptées à l'unanimité, sauf :

- ✓ Pour « Club de l'Amitié » 1 abstention : Mr VANEK
- ✓ Pour « Comité des Fêtes » 5 absents : Mr POTTIER, Mme L'HOSTIS, Mme LEGRAND, Mme DELION, Mme FARTO
- ✓ Pour « Comité de Jumelage » 3 absents : Mme CUGNY, Mr POTTIER, Mme L'HOSTIS

Autres Subventions :

D. D. E. N. : fédération des délégués départementaux de l'Education Nationale	50
Sauvegarde des cygnes	150
Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers de Paris groupement 77	100
Association de contrôle judiciaire socio-éducatif de Seine et Marne	100
Association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Vulaines	200
Association des Anciens Marins de Fontainebleau/Avon	50
Bibliothèque sonore de Meaux et Seine et Marne	50
Festival Django Reinhardt	1 000
Union Nationale des Combattants du Pays de Fontainebleau	50
TOTAL	1 750 €

Adopté à l'unanimité



10 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « PAYS DE FONTAINEBLEAU »

L'article L.5211-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le transfert de compétences à un établissement public de coopération intercommunale entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert.

Aux termes de l'article L.1321-1 du CGCT, les biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert, sont de plein droit mis à la disposition de la collectivité bénéficiaire.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et ceux de la collectivité bénéficiaire.

Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

La Communauté s'est vue transférer par la loi la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » depuis le 1^{er} janvier 2017.

Conformément aux dispositions des articles L. 1321-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le présent procès-verbal, établi contradictoirement entre la Commune et la Communauté, a pour objet de préciser les modalités de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

11 – RYTHMES SCOLAIRES ANNEE 2018/2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Extra-Municipale s'est réunie le mercredi 4 avril dernier afin de mettre en place pour la rentrée scolaire 2018/2019 la semaine des 4 jours.

Par conséquent, Monsieur le Maire et la Commission Extra-Municipale proposent au Conseil Municipal de mettre en place la semaine des 4 jours pour la rentrée 2018/2019.

Adopté à l'unanimité

12 – CONVENTIONS SACPA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention signée avec la SACPA (Service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal) arrive à son terme le 30 juin 2018.

La SACPA a pour mission la capture et la prise en charge des animaux divagants, morts ou blessés.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité



13 – SYNDICAT MIXTE DU COLLEGE DES BORDS DE SEINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité syndical du Syndicat Mixte du Collège des Bords de Seine a délibéré le 19 Février 2018 le retrait de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau et l'adhésion par substitution des villes d'Héricy, Samoreau et Vulaines sur Seine.

Considérant l'intérêt de poursuivre l'objectif du syndicat (travaux d'aménagement de voirie et de stationnement pour accompagner la construction du Collège par le Département) et que les communes d'Héricy, Samoreau et Vulaines sur Seine étaient déjà membres du syndicat par l'intermédiaire de la Communauté de Communes « Entre Seine et Forêt », Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver la modification des statuts du syndicat adoptée par la délibération 2018/01 en date du 19 Février 2018 modifiée le 03 Avril 2018 à la collectivité.
- De solliciter l'adhésion de la commune de Samoreau au Syndicat Mixte du Collège des Bords de Seine
- De désigner, à l'issue d'un vote à bulletin secret, 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la modification des statuts du syndicat adoptée par la délibération 2018/01 en date du 19 Février 2018 modifiée le 03 Avril 2018 à la collectivité.
- SOLLICITE l'adhésion de la commune de Samoreau au Syndicat Mixte du Collège des Bords de Seine.

A l'issue d'un vote à bulletin secret, sont désignés :

- Mr Pascal GOUHOURY et Mr David POTTIER : Titulaires
- Mme Anne-Marie BIM : Suppléante

Adopté à l'unanimité

14 – MOTION POUR LA DEFENSE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE FONTAINEBLEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29,

Vu le Projet de Loi « Programmation pour la Justice »

Considérant que Madame la Ministre de la Justice a annoncé plusieurs dispositions pouvant « mettre à mal » certains Tribunaux de Grande Instance, leur retirant l'essentiel de leurs activités,

Considérant que le Tribunal de Grande Instance de Fontainebleau est un maillon essentiel du service public de la Justice dans le sud Seine et Marne et est le gage d'une justice de proximité au service d'une population qui, dans le sud Seine et Marne, est déjà nombreuse et en expansion,

Considérant l'efficacité du Tribunal de Grande Instance de Fontainebleau, reconnu comme étant un des plus performants d'Ile de France,

Considérant que son affaiblissement ou sa transformation en Tribunal d'Instance engendrerait la perte de nombreux emplois dans le bassin de vie de Fontainebleau,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'**AFFIRMER** avec force son attachement au maintien d'un Tribunal de Grande Instance de plein exercice à Fontainebleau,
- de **DEMANDER** au Ministre de la Justice d'assurer la continuité de ce service public et d'**APPELER** même à son développement compte tenu des besoins du territoire
- d'**ASSURER** de son soutien l'action menée par les professionnels du droit du sud Seine et Marne en vue de défendre le Tribunal de Grande Instance de Fontainebleau.



Adopté à l'unanimité

15 – INFORMATIONS

 Décisions du Maire :

Numéro	Libellé
N° 2018D-02 du 01.02.18	Portant constitution Régie avance ALSH du 23 au 27 avril 2018
N° 2018D-03 du 01.02.18	Portant constitution Régie avance ALSH du 16 au 18 avril 2018
N° 2018D-04 du 01.02.18	Portant constitution Régie avance ALSH du 07 au 13 juillet 2018
N° 2018D-05 du 23.03.18	Réalisation marché fourniture gaz sanitaire camping

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50

Le Maire

Pascal GOUHOURY

Le Secrétaire de Séance

Patrick JOURDAIN

**Affiché et Publié conformément
au Code Général des Collectivités Territoriales
Fait à Samoreau, le VENDREDI 13 AVRIL 2018**

**Le Maire,
Pascal GOUHOURY**